

# Le courrier des lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **3 (1973)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A vous tous de **60 ans** révolus et plus,

nous offrons un taux d'épargne spécial de

**5 %**

Annoncez-vous à nos guichets  
ou produisez votre livret par correspondance  
avec une pièce d'identité.

## CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

gérant de la

### Caisse d'épargne cantonale

Garantie à 100 % par l'Etat de Vaud

LAUSANNE

et ses agences

*Lausanne*  
*excursions*  
*Autobus Lausannois*

1003 Lausanne  
Rue Centrale 1  
Tél. 20 33 41

Notre programme vous renseignera sur nos  
**MAGNIFIQUES EXCURSIONS**  
organisées toute l'année.

Beaux voyages en Suisse et à l'étranger.  
Cars modernes très confortables.  
Conducteurs consciencieux et prudents.

### Conditions spéciales aux « Aînés »

Tous renseignements à notre bureau.



## LE COURRIER DES LECTEURS

Nous avons reçu de Mme Vve Henri Saunier, de Porrentruy, une longue lettre dont nous tirons les extraits suivants:

*«Comment et à quelles conditions peut-on obtenir l'exonération de la concession radio-télévision? D'autre part, j'aimerais vous adresser un S.O.S. concernant la taxe du téléphone. Cette redevance est élevée et pèse lourdement sur mon budget; et pourtant, c'est nous, personnes âgées, qui avons le plus besoin du téléphone et de la radio. Ce n'est pas une gratuité totale que je demande mais au moins une réduction valable...»*

Cette double question a retenu toute notre attention et nous tenons à y apporter une réponse développée.

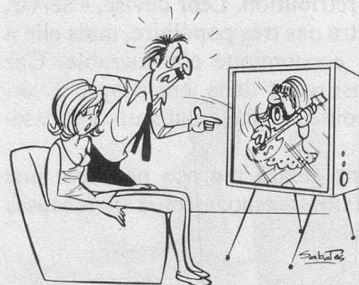
En ce qui concerne l'exonération de la concession radio-TV, nous vous prions de vous référer à « Aînés » 2/73, où nous donnons les conditions et la marche à suivre. Ce numéro peut être obtenu sur demande à la rédaction du journal.

D'autre part, nous avons signalé, dans notre numéro de septembre dernier, le postulat déposé aux Chambres fédérales par le conseiller national genevois Jean Ziegler. Tout comme notre correspondant, M. Ziegler attirait l'attention de ses collègues sur l'importance de la radio et de la télévision pour les personnes âgées, instruments qui sont quelquefois le seul lien avec le monde extérieur. Il demandait en conséquence au Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure les

bénéficiaires d'une rente AVS-AI pourraient être libérés du paiement de cette taxe. Le Conseil fédéral, par la bouche de M. Bonvin, a répondu que 14 300 indigents possèdent déjà une concession gratuite et qu'une exemption générale ne serait pas justifiée car elle favoriserait de nombreuses personnes jouissant d'une situation aisée; il en résulterait en outre une grosse perte pour la radio et la télévision.

Nous avons pu joindre téléphoniquement M. Ziegler qui nous a dit ne pas être satisfait d'une telle réponse. Pour lui, il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à couvrir les besoins vitaux des personnes âgées de manière appropriée. A cet effet, il faudrait soit augmenter massivement les rentes (ce qui pose un double problème politique et économique) soit aider de manière indirecte en abandonnant certains privilèges des administrations de la Confédération (PTT, CFF). C'est pourquoi il propose de libérer les aînés à revenu modeste des taxes de radio et de téléphone notamment. Il est bien clair qu'il ne s'agit pas d'exonérer tous les rentiers AVS-AI mais plutôt de prévoir un barème de dégrèvement qui permette tout de même aux plus modestes de bénéficier de leur rente sans la voir absorbée par les effets de l'inflation.

C'est dans cette perspective que M. Ziegler nous a dit vouloir lutter encore, et cela dès la prochaine session parlementaire. Souhaitons bonne chance à ce fougueux et persévérant défenseur des petits rentiers.



Trois maisons, deux voitures, un avion, un yacht, plus de deux millions de francs par année... et il nous chante des chansons de contestation...

(Dessin de Sabatès).



Sans paroles.

(Dessin de Sabatès).